



Villejust Informations

A la Une...

BALLADE AU RYTHME DE LA LOCO DANS L'YONNE

La deuxième escapade 2013 d'une journée, organisée par le CCAS, avec nos séniors a eu lieu le 5 septembre dans l'Yonne.



Après un départ matinal, nous nous sommes dirigés vers MERRY LA VALLÉE pour y prendre un petit-déjeuner.

Arrivés à Toucy vers 10 h, nous avons embarqué à bord d'une "Micheline", le train Picasso du pays de Puisaye-Forterre pour une promenade rétro, commentée de façon très humoristique par une charmante bénévole, au détour des paysages verdoyants si chers à Colette.

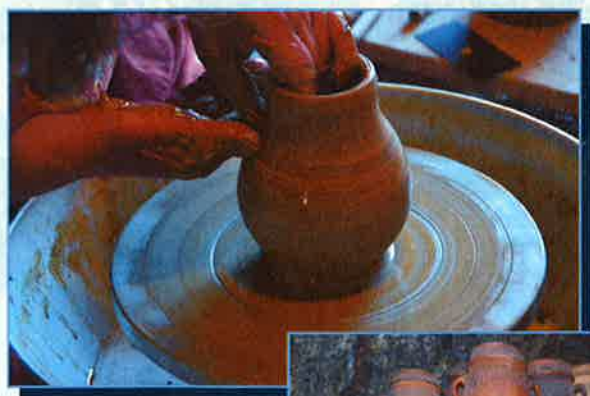
Première halte au Moulin de Vanneau, véritable conservatoire du monde rural avec sa ferme d'antan et ses animaux, son moulin à eau très ancien, logis du meunier et musée d'outils anciens. Nous avons déjeuné sur place.

Après nous être bien restaurés, nous avons repris notre "Micheline" pour nous rendre à la Poterie de la Bâtisse à Moutiers, datant du XVIIIe siècle.

Le pétrissage de la terre, le tournage, l'émaillage se font toujours à l'ancienne.

Avec son grand four couché datant de 1787, où l'on pouvait cuire jusqu'à 5 000 saloires, la Bâtisse témoigne de la tradition potière d'hier et d'aujourd'hui de la région. Certains ont d'ailleurs ramené un petit souvenir !

La ballade rétro fût pour tous une remémoration d'un temps passé et d'un retour aux sources qui donne du baume au cœur !



Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 4
Cadre de vie	4
Associations	5 à 8
Informations pratiques	8

Centre Commercial «l'Aubépine»:



OUVERTURE
DE VOTRE BOULANGERIE PÂTISSERIE
 « AUX DÉLICIES DE VILLEJUST »



Madame et Monsieur PATAULT sont heureux de vous accueillir dans leur boulangerie, située Route de Villebon, à partir du

MARDI 8 OCTOBRE 2013

HORAIRES :

LUNDI	6H30 à 14H00	15H30 à 19H30
MARDI	6H30 à 14H00	15H30 à 19H30
MERCREDI	6H30 à 14H00	
JEUDI		
VENDREDI	6H30 à 14H00	15H30 à 19H30
SAMEDI	6H30 à 13H00	15H30 à 19H30
DIMANCHE	7H00 à 13H00	

■ FERMETURE



PLAN LOCAL D'URBANISME ETAT D'AVANCEMENT - SUITE

Comme vous le savez, le plan d'occupation des sols (POS) de la commune est en révision afin notamment d'être transformé en plan local d'urbanisme (PLU). Après une longue phase d'études, le projet de PLU a été arrêté lors du conseil municipal du 10 juin dernier. Il est actuellement soumis aux personnes publiques associées à son élaboration (une vingtaine d'organismes), qui disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet proposé par la commune.

Passé ce délai, leur avis est considéré comme favorable.

Contrairement à la rumeur locale, le projet de PLU n'a été ni rejeté, ni approuvé ; la procédure suit son cours normal.

La prochaine étape est l'enquête publique qui se déroulera du lundi 14 octobre au vendredi 15 novembre 2013, soit un peu plus de 30 jours, comme le recommande la réglementation.

Le commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal administratif de Versailles ; il s'agit de **Monsieur Arnaud DE LA CHAISE**, qui sera à votre disposition lors de ses permanences en mairie prévues comme suit :

Lundi 14 octobre	10h30 - 12h00
Mercredi 23 octobre	14h00 - 17h00
Mardi 29 octobre	14h00 - 17h00
Vendredi 08 novembre	14h00 - 17h00
Vendredi 15 novembre	14h00 - 17h00



En dehors de ces permanences, le projet reste consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Ce sera donc l'occasion pour vous de vous exprimer sur le projet de PLU.

Vos observations pourront être consignées sur le registre d'enquête disponible en mairie ou adressées par courrier avec accusé réception au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie (Mairie de Villejust - 6, rue de la Mairie - 91140 VILLEJUST).

D'ores et déjà, le service urbanisme est à votre disposition pour vous renseigner sur le projet de PLU.

Si vous avez une question particulière, vous avez aussi la possibilité de rencontrer Monsieur le Maire, sur rendez-vous que vous pouvez prendre auprès du **Service Urbanisme au 01 69 31 74 46**.

Informations administratives

CARTE IMAGINE'R ET OPTILE

La municipalité participe aux frais de la carte **Imagine'r et Optile** des lycéens (de la seconde à la terminale et BEP/CAP)

Cette année, la subvention municipale est de 70 €.

Les personnes concernées peuvent s'adresser au service scolaire auprès de Mme COGNEVILLE au 01.69.31.74.42 . Les pièces nécessaires afin de bénéficier de cette subvention devront être déposées avant **le 16 NOVEMBRE 2013**:

- Carte imagine'r ou Optile
- Certificat de scolarité
- RIB ou RIP
- Le courrier qui accompagne la carte

A PARTIR DU 17 NOVEMBRE 2013,

PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE.

CARTE SCOL'R

La municipalité participe aux frais de la **carte Scol'R** pour l'école maternelle, élémentaire, collège Jules Verne et le lycée Henri Poincaré.

Cette année, la subvention municipale est de 80 € par enfant.

Les personnes concernées peuvent s'adresser au service scolaire auprès de Mme COGNEVILLE au 01.69.31.74.42 depuis la rentrée scolaire.

Les pièces nécessaires afin de bénéficier de cette subvention devront être déposées avant **le 16 NOVEMBRE 2013**

- Photocopie de la carte 2013-2014
- RIB ou RIP

A PARTIR DU 17 NOVEMBRE 2013,

PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE.

SECHERESSE 2009

Communiqué à l'attention des sinistres des événements sécheresse 2009

La commune de Villejust s'est mobilisée avec d'autres communes du Département pour obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre de l'année 2009, du fait de la sécheresse qui a sévi sur son territoire du 1er au 31 août 2009.

Les juges de première instance ont rejeté notre recours dirigé à l'encontre de l'arrêté interministériel du 13 décembre 2010 qui refuse de reconnaître l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de notre commune, pour les dommages consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de 2009, en considérant que l'ensemble de nos moyens n'étaient pas fondés.

Cette décision est hautement contestable, c'est la raison pour laquelle je tenais à vous informer que nous relançons cette procédure à nouveau, ainsi nous mettrons toutes les chances de notre côté afin d'obtenir gain de cause en appel.

Le Maire

Serge PLUMERAND

Cadre de vie



COMPOSTEURS & LOMBRI-COMPOSTEURS

Déchets fermentescibles... Et si nous les compostions !

30% de nos ordures ménagères sont des déchets fermentescibles, c'est-à-dire des déchets composés de matières organiques biodégradables comme les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les coquilles d'œufs ou encore le carton, Qu'attendons-nous pour les valoriser ?

Comment ? Grâce au compostage. Ce procédé permet, après 6 à 8 mois de maturation, de fabriquer du compost 100% naturel et gratuit, favorisant notamment la croissance des plantes. *Avec quel matériel ?* Le SIOM, en partenariat avec votre mairie, organise chaque année des formations à l'issue desquelles vous récupérez un composteur ou un lombricomposteur. *Combien ça coûte ?* Depuis cet été, le SIOM demande une participation financière de 15 € pour le composteur de 400 litres ou le lombricomposteur et de 20 € pour le composteur de 800 litres. *Est-ce difficile ?* Le compostage est à la portée de chacun et le SIOM vous propose également un accompagnement et un suivi personnalisé afin de garantir le succès de votre démarche.

Si vous êtes motivés pour vous lancer dans le compostage individuel ou si vous hésitez car vous avez connu, dans le passé, une mauvaise expérience, contactez le SIOM par mél à prevention@siom.fr ou par téléphone au 01 64 53 30 22 – www.siom.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**L'HEURE DU CONTE**

BONNE NOUVELLE! A partir du mois d'octobre, c'est reparti pour l'heure du conte ! Nous reprendrons ce moment de convivialité **mercredi 9 octobre à 16h00** (attention, petit changement d'horaire). Nous espérons vous accueillir très nombreux. Si cet essai est concluant, nous poursuivrons chaque 1er mercredi du mois, à 16h. (Ou le 2^{ème}, selon les congés).

Sylvie DOSSMANN

RANDONNÉES PÉDESTRES**Les randos continuent**

Départ de Nozay tous les lundis après-midi à 13h30 .

Pour tout renseignement, veuillez contacter **Michèle Joubin au 06 62 53 84 34.**

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous.

Allez visiter le site www.randulis.com

Claudine LEGGIERI

Association Gymnastique Volontaire

**ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES / THÉÂTRE**

Les cours de théâtre ont repris le 16 septembre à l'Espace Communal des Coudrayes.

Afin de satisfaire toutes les demandes, ne tardez pas à vous inscrire, seules quelques places restent disponibles.

Techniques abordées : Jeux d'expression, improvisations, diction, concentration, voix, émotions, mémoire...

Présentation d'un spectacle en fin d'année.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les cours, visitez le site du « Théâtre Qui Parle aux Yeux » : www.theatre-quiparlausyeux.com ou contactez Marie-Astrid au 01 60 10 77 07 ou 06 82 97 55 70.

Bonne rentrée à tous,

Marie-Astrid



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE /GYM DOUCE EQUILIBRE*Nouvelle Activité au sein de l'Association Gymnastique Volontaire de Villejust**La Gym' douce Equilibre*

Destinée aux personnes de + de 65 ans qui éprouve des troubles d'équilibre et difficultés de mobilité. Ce cours est animés par un professeur spécialement formé pour ce type de gymnastique.

Les résultats obtenus par les adhérents de la saison précédents sont parlants.

Venez rejoindre le groupe déjà en place

Les cours se déroulent à la Salle de la Poitevine tous les vendredis (sauf pendant les vacances scolaire) de 13h00 à 14h00.

Montant de la Cotisation : **74 € pour l'année**

N'hésitez pas à contacter, pour tout renseignement complémentaire

Claudine Leggieri 01 64 46 61 49 claudine.leggieri@free.fr

Ou Corinne Zingg 01 60 10 60 29 zingg.marcelline@neuf.fr



GYM'ÉQUILIBRE®

Conserver son autonomie de déplacement et éviter les chutes

En vieillissant, vous éprouvez des troubles de l'équilibre, il vous arrive de chuter. Une activité physique et sportive et un accompagnement individualisé peuvent vous aider à conserver votre autonomie et rendre plus sûrs vos déplacements.

Gym'Équilibre® est le résultat de 15 années de recherches sur la stimulation des fonctions d'équilibration. Pour des situations pédagogiques variées, les animateurs diplômés travaillent avec vous sur de nombreux paramètres de l'équilibre : tonus musculaire, oreille interne, vue, centre de gravité...

Vous recherchez :

- 🕒 Une meilleure aisance dans vos déplacements
- 🕒 Plus de stabilité lors de vos mouvements quotidiens
- 🕒 Moins d'éclaboussures, moins de pertes d'équilibre... lors de mouvements rapides ou du passage de la position couchée à la position debout
- 🕒 Plus de facilité à descendre et à vous relever du sol
- 🕒 Une activité physique, en groupe, dans une ambiance conviviale et rassurante

Ensemble participons à réduire le nombre de chutes et les conséquences inhérentes pour nos proches et la société

➔ **Des séances d'activités physiques et sportives adaptées pour :**

- 🕒 Stimuler les mécanismes d'équilibration (l'oreille interne, la vue, le kinesthésique, les muscles)
- 🕒 Favoriser l'approche au sol (savoir descendre et se relever avant ou après la chute, le ramassage d'objet, les bonnes positions pour jardiner, faire le ménage...)
- 🕒 Maintenir et développer les réactions d'adaptation corporelle (réactions parachutes, réflexes d'évitement)
- 🕒 Favoriser le maintien du lien social et la convivialité

➔ **Les activités proposées :**

- 🕒 Les parcours de motricité d'équilibre
- 🕒 Des pratiques d'expression (enchaînements dansés, danses collectives)
- 🕒 Des activités collectives d'opposition (jeux collectifs, jeux traditionnels)
- 🕒 Des pratiques de renforcement musculaire
- 🕒 Des pratiques d'étirement (stretching, do in...)

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE/ NOUVEAU YOGA

L'Association Gymnastique Volontaire envisage de créer une nouvelle discipline de Yoga

Ce cours pourrait débuter début Octobre le mardi de 18h30 à 19h30 ou 19h30-20h30 au Gymnase de la Poupardière.

Pour ouvrir ce cours, nous avons besoin de 15 inscrits au minimum.

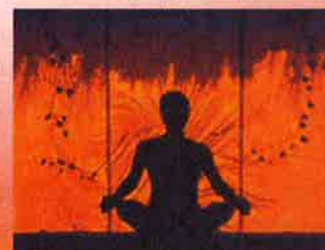
Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès de :

Claudine Leggieri 01 64 46 61 49

claudine.leggieri@free.fr

Ou Corinne Zingg 01 60 10 60 29

zingg.marcelline@neuf.fr



REGARDS EN ARRIERE
Anecdotes de la vie municipale passée, suite...
L'ancêtre de nos mutuelles à la fin du 19ème siècle

La fin du 19ème siècle voit de nombreuses initiatives visant à améliorer la vie quotidienne des Français. Les « Sociétés de Secours Mutuel » sont créées. Ces associations de prévoyance assurent à leurs membres des prestations de secours en cas de maladie. Elles prennent aussi en charge leurs obsèques, versent une pension de retraite si leurs réserves financières le permettent. En 1898, celle de Villejust est composée de 2 membres honoraires et de 68 membres inscrits. En 1899, le président **Victor Goix** offre à la « Société de Villejust », la bannière qui sert à ouvrir le cortège lors d'une cérémonie officielle ou lors du décès de l'un de ses membres. Cette bannière existe toujours. Ces sociétés deviendront nos mutuelles actuelles après la création de la Sécurité Sociale en 1945.

La sonnerie de l'angélus¹ et les comptes de la Fabrique, sources de conflit

En 1903, Villejust et Nozay sont desservies par le curé **Jean-Marie Massé**. Celui-ci refuse de faire sonner l'angélus par le bedeau², déjà – selon lui – *surchargé de travail, et réclame une aide financière supplémentaire* : « ... *Précédemment le bedeau, employé à l'église était non seulement sonneur mais il avait de plus la charge de remonter l'horloge et d'entretenir le cimetière. Pour ce double service, il recevait une allocation de la commune et son traitement global, fort convenable lui permettait de remplir ses fonctions et de sonner l'Angélus...* » Le Préfet de Seine-et-Oise et l'Évêque de Versailles s'en mêlent. Le curé est sommé de faire appliquer la loi et faire sonner l'angélus comme il se doit.

En 1904, la municipalité critique la Fabrique pour sa gestion qualifiée de frauduleuse par le maire **Edouard Marécat**. Par une lettre adressée au Préfet le 3 octobre 1904, celui-ci demande la dissolution du conseil de Fabrique et demande de charger le percepteur de Palaiseau de la comptabilité de la Fabrique. Cette querelle reflète le climat politique de l'époque, nous sommes alors en pleine bataille pour l'élaboration de la loi de 1905 qui établira la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la laïcité de la République, un peu plus de 100 ans après le concordat de 1801.

Le clocher de l'église menace de s'effondrer.
Application de la loi de 1905.

La commune s'endette en 1903 pour reconstruire le clocher de l'église qui menace ruine. Au cours de son 3ème mandat municipal consécutif, **Edouard Marécat** assure l'application de la loi de 1905. Le 14 mars 1906 à 11h00 du matin, le maire, accompagné par les membres du conseil de Fabrique **Émile** et **Malgoire Goix**, **Gustave Laporte**, le percepteur mandaté par le Directeur Général de Domaines et le curé **Jean Massé**, procède à l'inventaire des biens de la paroisse de Villejust. Le maire et le curé desservant signent le procès verbal sous l'œil du garde-champêtre **Charles Félin**.

La Municipalité et la Fabrique s'opposent à nouveau

En 1907, un litige oppose à nouveau la Fabrique et la Municipalité au sujet de la possession des terres de la Fabrique mises sous séquestre et propriétés des Domaines. Le Directeur des Domaines indique que la loi de 1905 règle le litige : les revenus des terres iront aux œuvres de bienfaisance de la commune. Ce litige remonte au 18ème siècle. Dans les archives municipales encore conservées en mairie, on peut lire :

« *Cet arpent de terre a été donné par M. Lambert le 20 Décembre 1773 au maître d'école de Villejust, le dit Sieur Lambert, Seigneur de la terre de Villejust, le dit arpent de terre venant d'une pièce de quarante et un arpents qui a été donné par ledit Sieur Lambert³ à bail à cens par parcelles aux habitants de Villejust. Le dit maître d'école de Villejust ayant quitté la commune quelques années après cette donation qui a été faite en 1773, avait voulu vendre cette propriété, mais n'en trouvant aucun prix vu le peu de valeur de ces terres à cette époque, l'avait laissée verbalement à l'école de Villejust tout en abandonnant le titre.*»

Le premier parrainage républicain à Villejust

Dans le quotidien politique « **La Lanterne** » on put lire le 30 septembre 1910 l'article suivant retranscrit ici in-extenso. Cette célébration, remise dans le contexte politique de l'époque, se comprend aisément. Désormais, ces parrainages républicains sont chose courante dans la quasi-totalité des communes du canton.

« *La petite commune de Villejust, à quelques kilomètres d'Orsay, vient de rompre avec la tradition, et le maire Edouard Marécat, en grande pompe, vient de procéder, dans les locaux municipaux, à la première cérémonie officielle de Seine & Oise, improprement appelée « baptême civil ». Poussant le scrupule jusqu'à prévoir les cérémonies analogues qui pourraient se produire à l'avenir, le chef de l'édilité a cru devoir faire l'acquisition d'un registre spécial d'état civil dans lequel seront consignés les procès-verbaux des cérémonies nouvelles ; en attendant, c'est le jeune Daniel Floch, né à Villejust le 4 juillet 1910, de Joseph-Marie Floch, coiffeur de son état, et de dame Louise Foix, couturière, son épouse, qui a eu l'honneur d'en étreindre la première page.*»

SUITE PAGE 8

REGARDS EN ARRIERE (SUITE)

Aux termes du procès-verbal, les parrain et marraine étaient M. Guillaume Floch et Mme Clémence Lefoll, qui tous deux ont pris l'engagement solennel de s'intéresser à leur filleul en surveillant son éducation et son perfectionnement moral et, si besoin en était, de lui servir de père et mère en le guidant sur la route difficile de la vie. Au nombre des témoins, nous avons relevé les noms de M. Etienne Lefoll, mécanicien à Motteville (Seine-Inférieure), et le citoyen Formé, président du comité républicain d'Orsay, qui a prononcé une allocution très goûtée de l'assistance »

A suivre...

Thierry ETIENNE

¹L'Angélus est une prière de l'Eglise catholique. Cette dévotion est récitée dans l'Eglise latine trois fois par jour, à 6h00, à midi et à 18h00.

²Le Bedeau ou sacristain est une personne (laïque ou religieuse), employée par le Diocèse, chargée de la tenue de la sacristie et du bon déroulement des offices.

³Jean Philippe Hyppolite Lambert apparaît à Villejust en 1749, lorsqu'il assiste au baptême des cloches de l'église de Villejust. Il réside au château du Plessis Saint Père à Ballainvilliers. Ce château n'existe plus aujourd'hui, seule l'ancienne ferme de la croix Saint-Jacques et une partie des douves (fossés remplis d'eau) subsistent à proximité du centre commercial de la Ville-du-Bois.

ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES**ATELIER DESSIN**

Pour une approche ludique des arts plastiques; l'Espace communal des Coudrayes vous propose un cours de dessin alliant la convivialité au sérieux des techniques diverses qui seront abordées tout au long de l'année: Crayon, encre, aquarelle etc...

Horaires:

Le Mercredi de 10h à 12h et de 17h à 19h

**ATELIER POTERIE**

La magie de la terre pour créer tout un monde du bout de ses dix doigts; dans une ambiance bon enfant.

Vous découvrirez les métamorphoses de l'argile et la richesse de l'émail. Seront abordées au fil de l'année les principales techniques: Ronde-bosse, colombins et plaques.

Horaires: Le Samedi de 14h à 16h

**Informations pratiques****Associations**

Pour la parution du n° 395 les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **30 SEPTEMBRE 2013**.

**Ramassage des encombrants**

Vendredi 11 Octobre 2013

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :

www.mairie-villejust.fr